



COMMUNE DE LESPIGNAN

Par arrêté municipal n°A-2025-06-12-33 et A-2025-06-12-34, en date du 12 Juin 2025, une procédure de biens vacants et sans maître est lancée à l'encontre de biens situés à Lespignan :

- Parcelle C 495 : La Placette
- Parcelle C 675 : Rue du Bouleau

Si les éventuels héritiers de ces parcelles et immeubles ne se sont pas manifestés dans un délai de 6 mois à compter de la date de la dernière publicité de cette décision, ces biens seront transférés dans le domaine communal.